



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 9 AVRIL 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 3 avril 2019, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de Jean-Michel COMBET, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noël NICOLAS, M. Michel de REYDET *procuration*

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, M. Jérôme WAHL

Commune de Copponex

M. François RICHER, Mme Catherine KOEHL *procuration*

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Catherine CHALLANDE, Mme Emilie MIGUET, M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, Mme Dorine PEREZ *procuration*, M. Christian BUNZ, M. Louis-Jean REVILLARD

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise

M. André VESIN

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Villy le Pelloux

M. Jean-François VERNON

Quorum : nombre total de délégués en exercice 29 ; présents ou représentés : 26 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Marcelle BUFFARD

Date d'affichage : 11 AVR. 2019

OBJET : CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « LA FONTAINE » VERSEMENT D'UNE AIDE
A LA COMMUNE DE VILLY LE BOUVERET, EN APPLICATION DU PLH

CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « LA FONTAINE » VERSEMENT D'UNE AIDE A LA COMMUNE DE VILLY LE BOUVERET, EN APPLICATION DU PLH

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération n°2013-12-75 du 3 décembre 2013, a adopté le Programme local de l'habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

En vue de développer une offre en logements plus diversifiée et plus accessible, le P.L.H. comporte notamment l'action n° 1.3, consistant à appuyer financièrement la réalisation des opérations en logements aidés.

Sous réserve de l'observation d'un certain nombre de critères, la C.C.P.C. verse à la commune qui soutient activement un projet de logements aidés, une aide financière par logement selon son type.

Monsieur le Président explique que l'opération « La Fontaine » portée par SA MONT BLANC, comporte 2 logements en PLUS, 2 logements en PLAI et 1 logement en PLS (ce dernier ne fait pas l'objet d'une aide). A l'examen du dossier, la demande répond aux critères d'éligibilité fixés par le P.L.H.

Cette opération a donné lieu à une décision de financement de l'Etat par décision préfectorale du 21 décembre 2017.

La contribution de la C.C.P.C. se porterait donc à :

$$2 \times 1\,600 \text{ €} + 2 \times 2\,000 \text{ €} = 7\,200.00 \text{ €}$$

Type de logement	Aide CCPC
Logement PLUS (x 2)	3 200 €
Logement PLAI (x 2)	4 000 €

Monsieur le Président propose d'autoriser le versement de cette aide financière à la commune de Villy le Bouveret, en vue d'un reversement à SA MONT BLANC.

2019-36 FINANCES / CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « LA FONTAINE » VERSEMENT D'UNE AIDE A LA COMMUNE DE VILLY LE BOUVERET,
EN APPLICATION DU PLH

Il est rappelé que les aides suivantes ont été versées dans le cadre de ce programme :

- Allonzier la Caille : 11 logements (18 800,00 €) - délibération du 19/05/2015
- Menthonnex en Bornes : 14 logements (24 000,00 €) - délibération du 10/11/2015
- Cruseilles : 32 logements (54 800,00 €) - délibération du 22/03/2016
- Cruseilles : 26 logements (40 000,00 €) - délibération du 21/02/2017
- Cernex : 7 logements (12 400,00 €) - délibération du 11/07/2017
- Cruseilles : 19 logements (33 200,00 €) - délibération du 19/12/2017
- Allonzier la Caille : 31 logements (54 000,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Allonzier la Caille : 8 logements (13 600,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Cruseilles : 13 logements (22 800,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Cruseilles : 9 logements (15 600,00 €) - délibération du 19/02/2019
- Cruseilles : 4 logements (6 400,00 €) - délibération du 19/02/2019

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur le versement de l'aide financière sus-énumérée.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** le versement d'une aide financière de 7 200,00 € à la commune de Villy le Bouveret, en application de l'action n°1.3 du PLH, dans le cadre de l'opération de création de logements aidés « La Fontaine », conduite par SA MONT BLANC

Acte certifié exécutoire (art. 1114)
Le Président
Jean-Michel COMBET



11 AVR. 2019